

Prestations incluses dans le prix de pension :

- la mise à disposition d'une chambre individuelle meublée et équipée, charges et nettoyages inclus, disposant d'une salle de bains individuelle, d'un téléviseur, d'un téléphone et d'un système d'appel d'urgence ;
- le coût de la ligne téléphonique ainsi que les appels réalisés en Suisse et en Europe de l'Ouest ;
- le réseau de téléphonie mobile Swisscom et Salt ainsi que le réseau wifi ;
- l'utilisation des locaux communs ;
- les trois repas principaux, adaptés à l'état de santé de la personne ;
- l'entretien courant de la literie ;
- les activités et un accompagnement par du personnel formé.

Les chambres sont non-fumeurs. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des biens personnels et des objets de valeur de la personne.

Les prestations suivantes sont à la charge de l'assurance maladie :

Les soins infirmiers :

Facturées par journée	CHF p/ jour
Forfait minimum jusqu'à 20 minutes de soins requis	CHF 9.60
Forfait maximum pour plus de 220 minutes de soins requis	CHF 115.20

Reste à la charge de la personne les 10% de participation, dont le remboursement peut être réclamé au SPC, si la personne en est bénéficiaire.

Séjour

Lors de son admission, la personne accueillie doit apporter ses effets personnels nécessaires à son séjour, dont notamment :

- vêtements et sous-vêtements de rechange ;
- les traitements pour la durée du séjour (y compris le matériel de soins spécifique) ;
- pantoufles adaptées aux risques de chutes ;
- savonnette, savon liquide de douche, shampoing ;
- effets de toilette (brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, peigne, nécessaires de rasage, etc.) ;
- matériel d'incontinence, si nécessaire ;
- boîte pour prothèses dentaires, pastilles nettoyantes ;
- fauteuil roulant, cadre de marche ou autre moyen auxiliaire.

Du personnel soignant qualifié et expérimenté assure les soins au sein de l'UATR 24h/24.

Durant le séjour, la personne conserve son médecin traitant ; en cas d'absence de celui-ci et/ou d'urgence, nous avons la possibilité de faire intervenir le médecin de soutien de l'UATR ou le service d'urgence de médecins à domicile.

Le personnel soignant accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne. Les soins requis par son état de santé sont dispensés selon les recommandations de son médecin traitant.

Prestations & tarifs

Les prestations suivantes sont à la charge de la personne :

Facturées par journée	CHF p/ jour
Prix du séjour	CHF 105.15
Contribution personnelle aux coûts des soins	CHF 8.00

Dans le cas où la personne est bénéficiaire des prestations complémentaires, le remboursement partiel ou intégral de ces frais peut être réclamé auprès du Service des prestations complémentaires. Dans certains cas, l'assurance complémentaire peut couvrir tout ou partie de ces frais.

Inscriptions

L'UATR de l'Adret est destinée exclusivement aux personnes en âge AVS, domiciliées dans le canton de Genève. L'inscription se fait directement via le site Internet : www.emslancy.ch ou par téléphone : 022.879.60.30 ou par courriel : contactuatr@emslancy.ch. Il est demandé de nous retourner les documents suivants, dûment complétés et signés :

- la demande d'admission ;
- le rapport médical complété, prescrivant le besoin de séjour en UATR rédigé par un médecin traitant établi en Suisse.

à l'adresse suivante :

UATR de l'Adret
Demande d'admission
Place de Pont Rouge 2
1212 Grand-Lancy

ou par courriel : contactuatr@emslancy.ch

En fonction des places disponibles, l'UATR communique par écrit au demandeur, et dans les meilleurs délais, les dates du séjour, en joignant un contrat de séjour en UATR, que le demandeur devra retourner dûment signé au plus tard 5 jours avant son admission et un versement d'arrhes de CHF 500.- pour la réservation.

Lors d'une résiliation de contrat durant le séjour sans motif valable, le prix du séjour est facturé jusqu'à la date de fin du séjour en UATR initialement prévue.



Unité d'accueil temporaire de répit de l'Adret

*Bienvenue dans la société de longue vie !
Bienvenue à l'Unité d'Accueil Temporaire de Répit (UATR) de l'Adret !*

Cette unité de 8 lits accueille des personnes en âge AVS vivant à domicile, pour des séjours de 5 à 45 jours, lors de la fin de leur séjour hospitalier ou lors de l'absence ou de besoins de repos de leurs proches aidants. Cette structure permet également de repérer les difficultés rencontrées à domicile et de renforcer l'autonomie de la personne accueillie.

L'UATR de l'Adret est située dans l'habitat évolutif pour seniors (HEPS), dans le quartier de Pont-Rouge à Lancy, juste en face de la gare CFF de Lancy Pont-Rouge et proche du réseau TPG ainsi que de la sortie Etoile de l'autoroute A1, elle bénéficie d'une situation idéale et très accessible.

La gestion de l'UATR de l'Adret est assurée par l'Association des EMS de Lancy, qui gère également deux établissements médico-sociaux, ainsi que les prestations d'aide et de soins à domicile pour les locataires seniors des logements intergénérationnels de l'Adret.

